

Demande de dérogation mineure relative à la marge d'implantation avant et à la marge d'implantation latérale sur le lot 4 848 293, sis au 30, rue Gagné



Document accompagnant l'avis public de consultation.

Localisation:

Zone: H-19

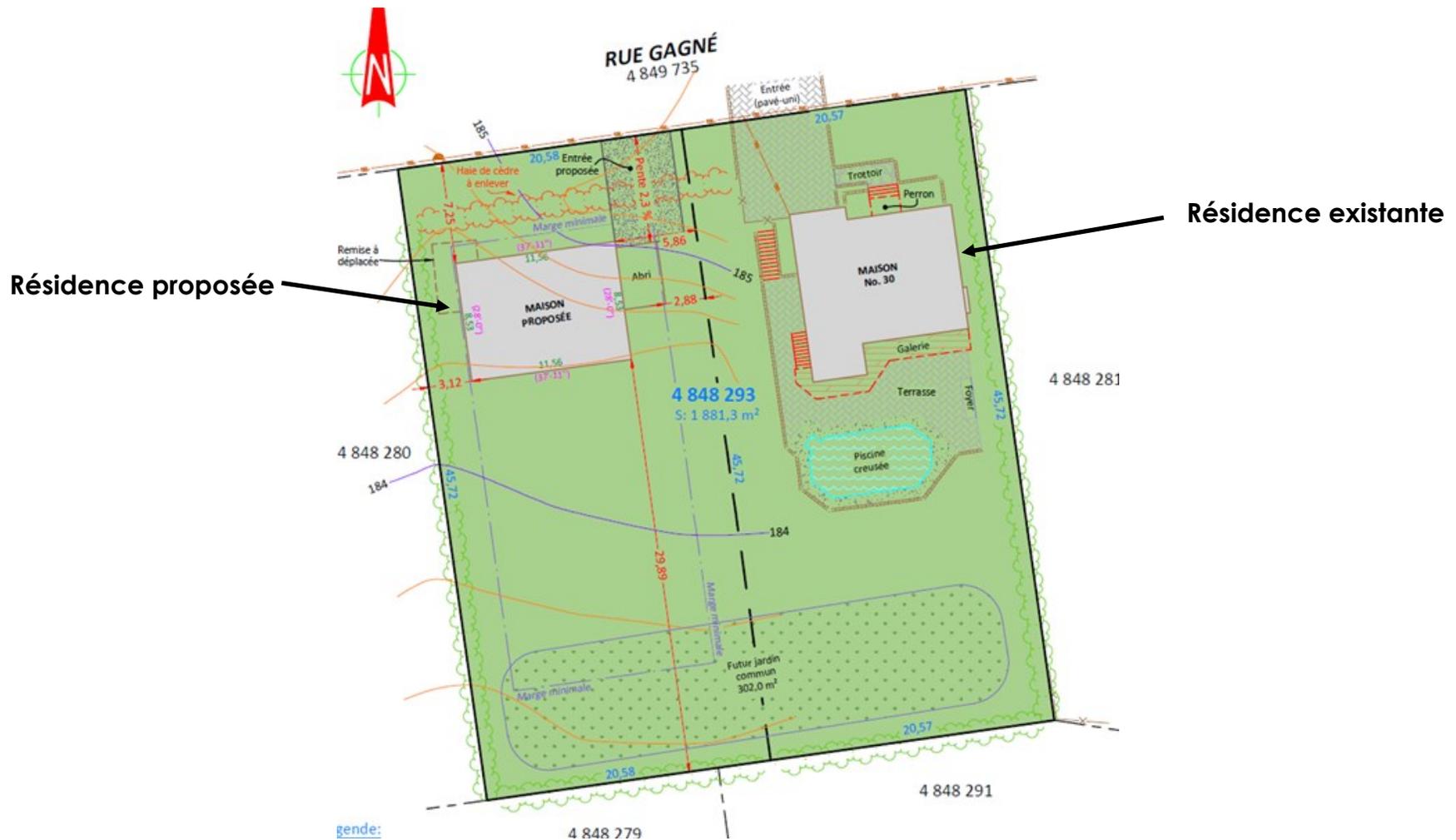
Secteur de PIIA: -

Valeur patrimoniale: -



Nature de la demande:

- La demande dérogation mineure s'insère dans le cadre d'un projet de construction en projet intégré.
- La demande de dérogation mineure vise à permettre une marge avant d'implantation de 7.2 mètres au lieu de 7,50 et une marge d'implantation latérale de 2,85 mètres au lieu de 5 mètres.





CONSIDÉRANT QUE la demande s'insère dans le cadre d'un projet de construction qui vise l'aménagement d'un projet intégré d'habitation, soit deux résidences principales sur le lot 4 848 293, rue Gagné;

CONSIDÉRANT QU'une résidence unifamiliale existante est déjà implantée sur le lot 4 848 293;

CONSIDÉRANT les normes d'implantation pour un projet de construction conventionnel prévues à la grille des spécifications de la zone, soit une marge de recul avant de 6 mètres et des marges de recul latérales de 3 mètres;

CONSIDÉRANT le recul d'implantation des résidences principales existantes situées dans le domaine Gagné;



CONSIDÉRANT QU'une dérogation peut être accordée seulement :

- 1) si l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;
- 2) si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- 3) si elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;
- 4) si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- 5) si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RECOMMANDE AU CONSEIL :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relative à la marge d'implantation avant et à la marge d'implantation latérale sur le lot 4 848 293, sis au 30, rue Gagné.